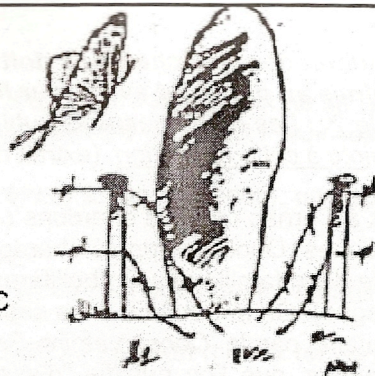


Le Menhir Libre

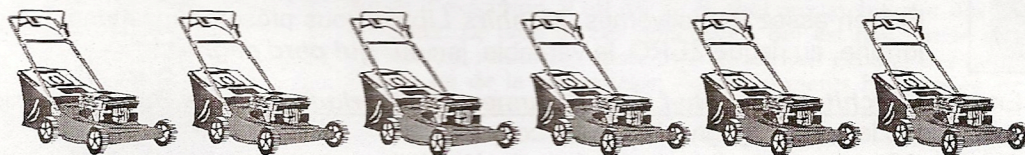
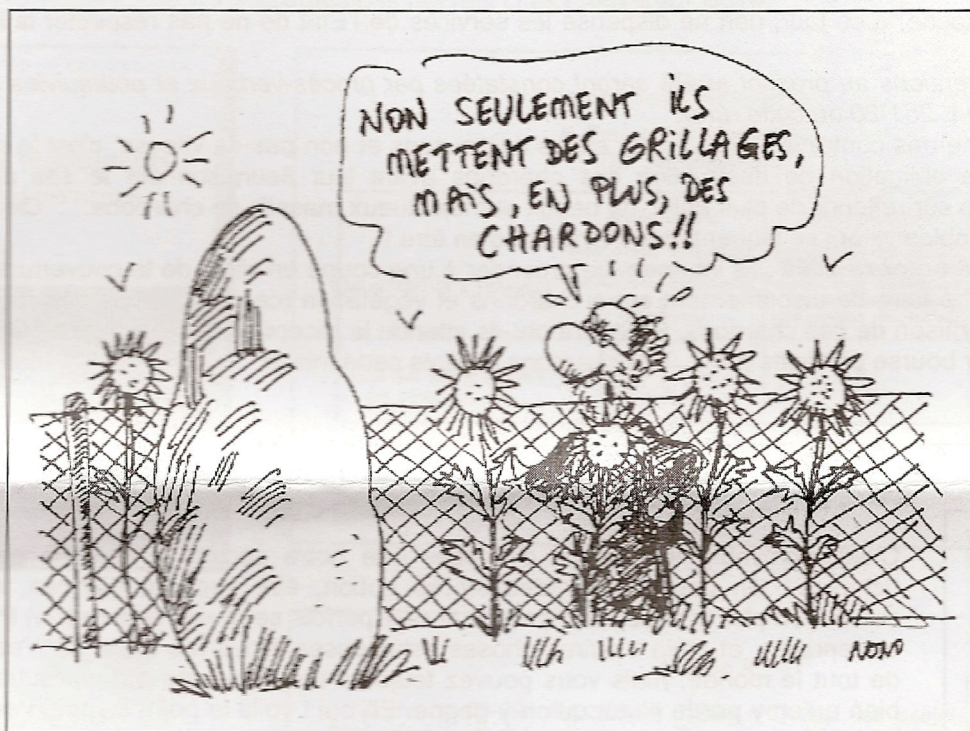
Bulletin de l'association Menhirs Libres

Dépôt légal septembre 1994 - N° 8194

Association Menhirs Libres - La petite métairie - 56340 Carnac
www.menhirslibres.org



N° 40 / Octobre 2006



Aux chardons Messieurs !



Vous les connaissez toutes et tous : **les chardons** ! Bien entendu vous savez qu'ils symbolisent "**l'austérité**", "**l'utilité**" mais aussi "**l'agressivité**" (tiens, tiens!) c'était aussi la devise des ducs de Lorraine : "**QUI S'Y FROTTE, S'Y PIQUE** " et toujours l'emblème de L'Écosse. Passé ce petit côté historique, il faut regarder en face la situation actuelle : oui qu'il s'agisse du chardon penché, du chardon aux ânes (?) et beaucoup d'autres variétés, ils sont considérés comme faisant partie des mauvaises herbes typiques des friches récentes!

Leur destruction est une obligation réglementaire dans beaucoup de régions et notamment en Morbihan, et selon l'arrêté préfectoral n° 06-04-20-001 du 20 avril 2006 il est précisé que :

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000, établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux soumis à des mesures de lutte obligatoire et notamment l'article 2,

Article 1er : Sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la **destruction des chardons** dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.

La destruction des chardons doit être opérée durant le printemps et l'été par voie chimique ou mécanique, et être terminée au plus tard avant leur floraison.

Article 2 : Les établissements publics de l'état, du département et des communes et tous les établissements privés sont astreints à cette obligation. (extrait des 2 premiers articles)

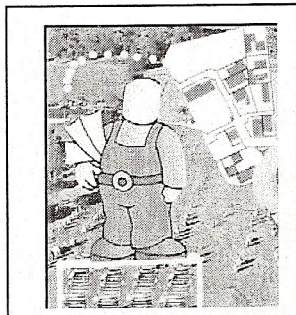
Alors à Carnac certains chardons seraient-ils protégés ? Oui notamment *Eryngium maritimum* maritime, **chardon bleu** des dunes. Quoique appelé chardon à cause de ses piquants, il n'a rien à voir avec les chardons véritables. C'est une plante de la famille des Ombellifères très menacée par la cueillette (pourtant interdite, puisque **la plante est protégée** en Bretagne). On la trouve sur les sables mobiles sur le front des dunes le plus proche des plages. Elles ont fait l'objet d'un inventaire par le *Conservatoire Botanique National de Brest* qui a dressé une "liste rouge" des espèces végétales menacées, que l'on qualifie "d'espèces de valeur patrimoniale" ... Oui mais voilà, dans nos splendides alignements mégalithiques de Carnac, oh combien protégés, et bien il y a là de belles brassées de chardons, qui eux, ne font pas partie de la liste rouge. Cherchons une explication raisonnée à cette présence : peut-être devons nous considérer un aspect "**utilitaire**", malgré la proscription prônée par le décret cité plus haut. Peut-être que les "services végétatifs de Brest" étudient-ils l'influence des chardons sur la végétation environnementale ainsi que le comportement de nos menhirs face à "**l'agressivité**" reconnue de ces chardons?. Autre thèse plus probable: celle de "**l'austérité**", que personne ne saurait contester en cette période de restrictions budgétaires : oui, celle d'un Etat en manque ... de sous ! Et bien comme le disaient les Ducs de Lorraine "**qui s'y frotte, s'y pique**", oui ils se prennent les pieds dans leurs propres tapis de ... chardons ! Que l'on sache, à ce jour, rien ne dispense les services de l'État de ne pas respecter la loi. Cette même loi prévoyant :

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de l'article L 251-20 du code rural.

Oui ils encourent même des contraventions... pour excès de pousses et non pas de vitesse, c'est le moins qu'on puisse dire ! Délaissant cette obligation de destruction des chardons avant leur fleuraison sur le site de Carnac, l'année prochaine verra à coup sûr reflourir de plus belle, de beaux et majestueux massifs de chardons.... Quelle inconséquence de la part des responsables... qui se piquent ou se targuent d'en être !

Dernière minute : le 16 octobre 2006, ils viennent de procéder à une coupe en règle de la couverture végétale dans les alignements... sans trop faire de discernement entre chardons et végétation (ce ne sont pas des moutons !) et tout ça, bien au-delà de la fleuraison de ces chardons. Peut-être ont-ils attendu la réception des crédits, crédits qui, c'est certain, ont les cordons de leur bourse protégés par ... des chardons ardents cette fois !!!

Richesse : mode d'emploi



C'est incroyable le nombre d'astuces que notre société a imaginé pour accéder à la richesse ! On peut détenir des stocks option, être vendeur d'armes, actionnaire d'une société en pleine expansion (même si cela parfois se révèle être risqué) PDG d'une grande entreprise... et plein d'autres choses astucieuses. Vous me direz, ça n'est pas à la portée de tout le monde, mais vous pouvez toujours tenter le Loto ou tout autre jeu de hasard, bien qu'on y perde plutôt qu'on y gagne. Eh oui ! voilà le point commun entre le Loto et les actions cotées en bourse : c'est le jeu du "**qui perd perd !**"

Et bien assez de balivernes, **Menhirs Libres** vous présente maintenant la clé d'accès à la fortune, au risque ZÉRO, le véritable jeu du "**qui perd gagne !**"

En bref : **Architecte en chef des Monuments Historiques**. Poste d'accès difficile, mais comme nous allons le voir, on gagne à tous les coups.

Sur les 221 pages du livre traitant de la législation et règlements applicables aux Monuments historiques, pas moins de 45 pages de loi et autres décrets leur sont consacrés. Passons sur le confortable salaire de haut fonctionnaire pour en venir à quelque chose beaucoup plus drôle: le pourcentage perçu sur le montant des travaux qu'il ont à superviser (étant les seuls à pouvoir travailler sur les Monuments Historiques, pas de souci avec la concurrence !)

Ainsi l'article 1^{er} du décret du 5 avril 1917 leur octroie généreusement 5% du budget affecté aux travaux de conservation des Monuments historiques comme argent de poche. Pour plus de clarté, prenons un site au hasard, Carnac par exemple. Le premier projet de 1991 coûtait 5,5 millions d'Euros (36 millions de Francs), ce qui aurait pu rapporter 275 000 Euros (soit 1,8 millions de Francs) à l'architecte en chef des Monuments Historiques qui en était responsable ! Pas mal n'est-ce pas ?

Le projet de 1996 coûtait 15 millions d'Euros (100 millions de Francs), soit 750 000 Euros (5 millions de Francs environ) pour le brave petit architecte qui l'a réalisé. Que voulez-vous les véhicules 4x4 sont si chers de nos jours ! Alors vous croyez sans doute que, comme **Menhirs Libres** avait gagné auprès du Tribunal Administratif de Nantes et fait annuler ce projet, l'argent lui était passé sous le nez ? Et bien pas tout à fait, car nous ne sommes pas ici au Loto ou bien à la bourse, mais bel et bien au jeu du "**qui perd gagne !**"

Le décret N° 50-788 du 24 juin 1950, ajouté à l'article 4 du décret du 5 avril 1917 a tout prévu : si le projet ne se réalise pas, l'architecte en chef des Monuments Historiques empoche quand même 2% du montant du projet ! (voir texte ci-dessous).

Le projet annulé de 1996 a donc rapporté 300 000 Euros (près de 2 millions de Francs) à son architecte, une somme supérieure à celui du projet de 1991, s'il avait vu le jour !

300 000 Euros pour un projet illégal, qui dit mieux ?

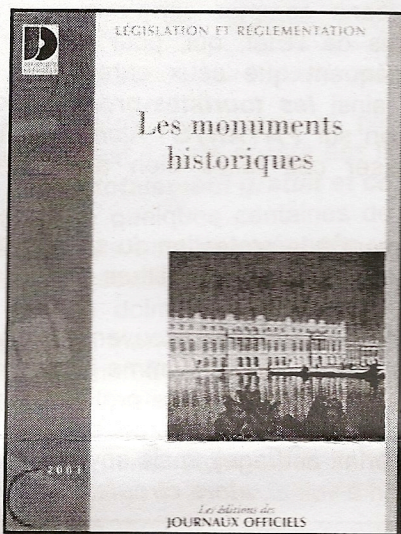
Comme la cagnotte de l'architecte en chef est tributaire du coût des projets, on comprend mieux pourquoi le "Menhirland" était passé de 5,5 millions à 15 millions d'Euros en 5 ans...

Les archéologues anglais qui fouillèrent le grand cromlech d'Avebury en 1938 découvrirent sous un menhir renversé, le corps écrasé d'un pauvre dentiste de la fin du moyen âge, qui avait gratté la base du menhir, espérant y trouver un trésor ! jeu dangereux auquel il a tout perdu.

Quelques siècles plus tard, à Carnac, un architecte en chef des monuments historiques joua à un jeu sans danger, grâce auquel il a tout gagné, même en perdant!

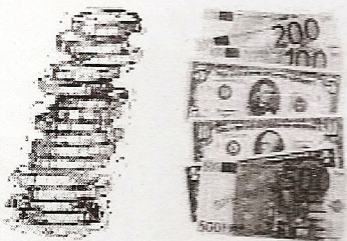
Le progrès fait rage !

Extraits des décrets cités dans notre article



| Monuments historiques | | | |
|---|---|--|-------|
| 1 ^{er} Travaux de conservation (En pourcentage) | | | |
| MONTANT DES TRAVAUX | ARCHITECTES en chef des monuments historiques, architectes des monuments historiques (anciens architectes diocésains) | ARCHITECTES ordinaires des monuments historiques, architectes adjoints des monuments historiques (anciens surveillants des travaux diocésains) | TOTAL |
| Quel que soit le montant des travaux | 5,00 | 2,50 | 7,50 |

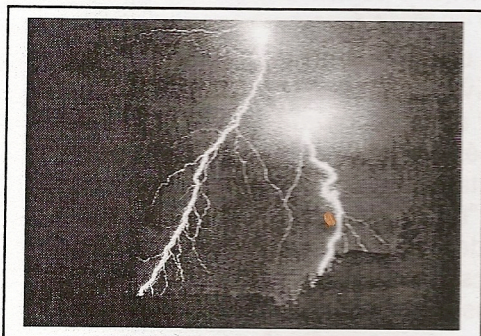
Si l'administration juge utile de confier la vérification et le règlement à un vérificateur spécial, celui-ci reçoit, à titre d'honoraires, 1% au plus, à déduire des honoraires de l'architecte ordinaire ou de l'architecte adjoint.



Article 4

(Décret n° 50-788 du 24 juin 1950.) « Quand les projets, plans ou devis établis sur demande régulière de l'administration ne sont pas suivis d'exécution, il est dû de ce chef aux architectes des honoraires spéciaux. Le taux de ces honoraires, qui est fixé par le ministre de l'éducation nationale, après avis du conseil général des Bâtiments de France ou de la commission des monuments historiques, ne pourra être supérieur à 2% du montant du projet.»

Tonnerre de Brest !



Dans le bulletin N°38 d'avril 2006, nous avons signalé la destruction à Brest de 4 tumulus de l'âge du bronze pour y bâtir un superbe Mc Donald's. Depuis, nous avons appris que suite à la pression conjuguée des amoureux du patrimoine Brestois et des archéologues, Mc Donald's vient d'être prié d'aller se faire construire ailleurs, et les 4 tumulus sont toujours là ! Comme quoi l'union fait la force.

... Pour une fois **Menhirs Libres** est bien content de s'être trompé.

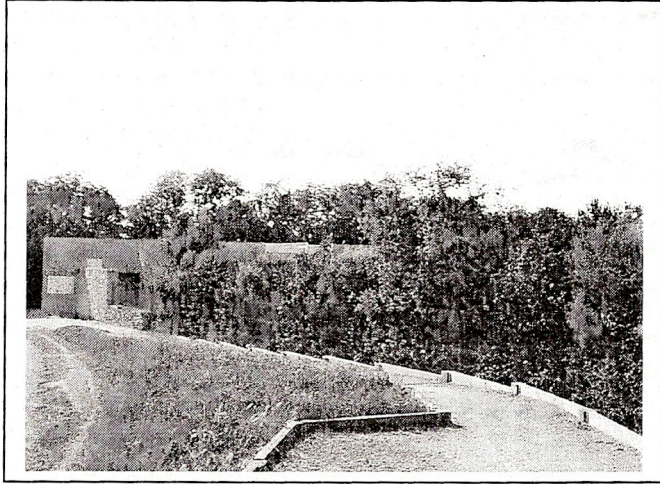
Point de vue sur Locmariaquer... sans payer !

Du grand menhir brisé ou le désir brisé à la table des marchands.... de billets d'entrée !

C'est la fin de vos vacances ou d'un bref séjour dans notre belle région, alors avant de boucler vos valises, profitez-en pour aller visiter quelques merveilles mégalithiques, et emmagasiner des images pour d'ultimes souvenirs...

Après quelques photos prises derrière les grillages du site de Carnac, suivi d'une visite au site de Plouharnel (libre de toute clôture, ouf !) en route vers Locmariaquer, l'entrée du golfe du Morbihan, cette presqu'île riche d'un patrimoine mégalithique prestigieux : le grand menhir brisé, la table des marchands, le tumulus d'Er-Grah et autres merveilles...

Oui une ultime visite s'impose! Alors en route, c'est parti.



Arrivés sur les lieux, quelle vue s'offre à vous: un blockhaus, des grillages (tiens identiques à ceux de Carnac), contre lesquels se dresse une "haie végétale", convenons plutôt d'appeler cela un mur végétal, dont la hauteur est bien la marque manifeste d'une volonté de masquer complètement le site à la vue des promeneurs. Toutefois si vous entreprenez de longer cette clôture métallo-végétale, vous le ferez sur un trottoir surélevé, qui en son temps, devait vous permettre normalement de cheminer et de pouvoir embrasser d'un coup d'œil le site mégalithique. Mais c'était sans compter sur l'évolution des mentalités des fonctionnaires de l'Etat, qui, pour assurer un chiffre d'affaires plus conséquent que ceux enregistrés ces dernières années, obligent ainsi **les touristes-promeneurs à devenir des visiteurs...** bien sûr **PAYANTS** ! Alors il suffisait pour cela de laisser pousser ces haies bien au-delà des grillages ! C.Q.F.D....

Plus de doute possible, vous vous devez de savoir que désormais les grillages servent à la protection du site (contrôle des entrées avec passage obligé aux caisses!), le mur végétal veillant quant à lui, à protéger les mégalithes des regards devenus désormais indiscrets!

Alors devant cette "muraille végétale", il vous faudra bien trouver une solution pour réussir cette photo souvenir, que vous souhaitez emporter ! Rien ne saura empêcher le **touriste - promeneur** de parvenir à ses fins, et comme le prouve la photo1, prise après la fermeture des caisses (le 20 juin à 18H45), il profitera d'une trouée dans cette protection, pour tendre ses bras armés de son appareil photo, et à travers le grillage, il tentera en aveugle, cette fameuse prise de vue !

(avec un appareil numérique, pas de soucis de coût pour recommencer jusqu'au parfait cadrage), mais soyez sûr qu'à l'endroit où s'arrête la haie végétale, vous pourrez passer votre chemin: car il n'y a rien à voir ... **alors circulez !** (photo 2)

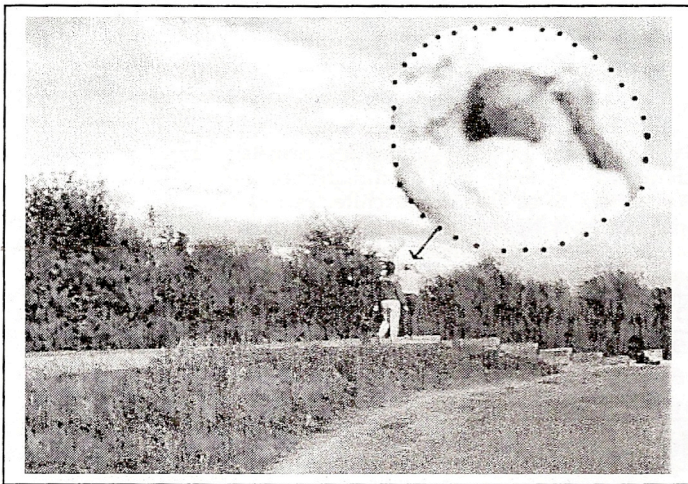


photo 1

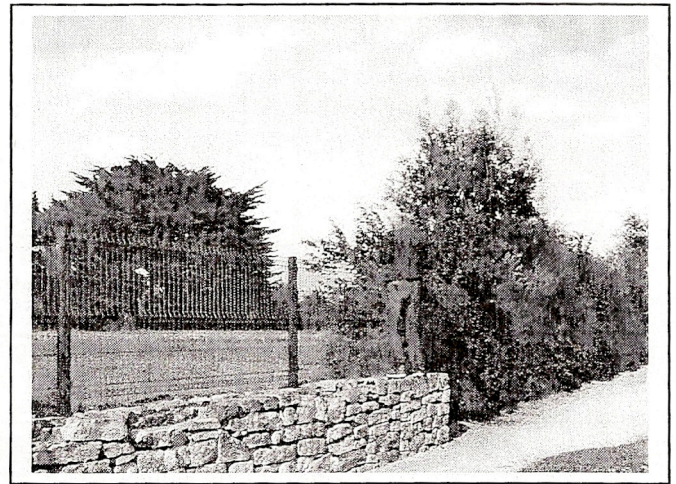
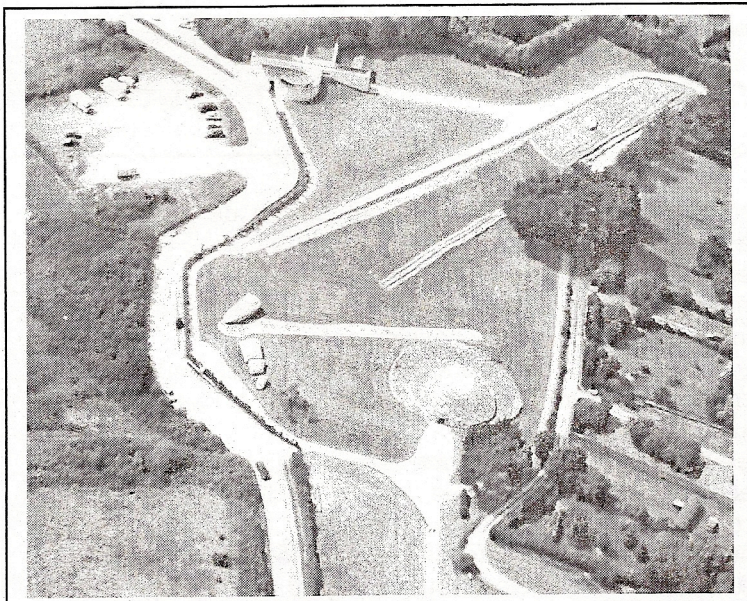


photo 2

D'autres solutions existent: par exemple louer un ULM à Plouharnel, piloté par un professionnel, il vous en coûtera quelques euros, et vous survolerez ainsi ce site, et là un point de vue imprenable vous y attend. Vous pourrez en toute tranquillité prendre les photos et/ou films à votre convenance.... **C'est un point de vue comme un autre...** ou bien encore, acheter des cartes postales anciennes: vous verrez le grand menhir brisé et la table des marchands bruts de coffrage, pardon de clôtures, de grillages et de haies végétales, enfin tels qu'ils étaient à l'origine, ou comme en 1980, tels qu'on pouvait encore **librement et gratuitement** les observer, avant que des "techniciens émérites de l'Etat" ne les prennent en main. Car, afin de "protéger" ces pierres, ils ont construit un bloc de béton servant de centre d'accueil, engazonné les espaces, comme nos traditionnels jardins publics (sans les bancs!), supprimé les ajoncs et la lande, tracé des allées sablonnées, aseptisant les alentours, et pour finir, par clôturer l'ensemble, pour ce qui deviendra:

un musée de monuments à défaut d'être et de rester un site !



Vue aérienne du site de Locmariaquer

Alors en dépit de cause, et passée votre déception, rassurez-vous! il reste encore des lieux tout proches de ce site, **accès totalement gratuit et ce toute l'année !**

Tout cela à quelques centaines de mètres des sites que l'Etat n'a pas encore aménagés... Là vous aurez tout à loisir de parcourir et d'observer des mégalithes importants, tels que le dolmen du Mané-Lud, le dolmen à double chambre de Mané-Ruthual, la tombe "coudée" des Pierres-plates, Dolmen Er Rouick, Dolmen de Kerlud, sans artifice, dans un environnement naturel, avec son couvert végétal.... Tiens, qui n'est pas piétiné, lui !...

Et pour terminer votre visite, rendez-vous à la pointe de Kerpenhir. Il y a là, un alignement submergé. A marée basse, vous pourrez le voir! Et il n'est pas prêt, lui, d'être clos! (à moins que l'Etat ambitionne un jour d'organiser des visites pour les amateurs férus de plongée sous-marine !)

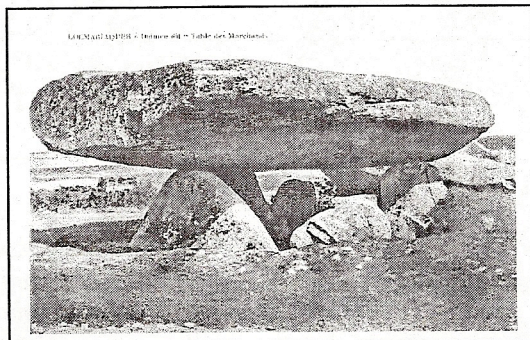
Le site de Locmariaquer représente tout ce qu'il ne faut plus voir et ne plus commettre à l'égard des sites mégalithiques que l'Etat entreprend de vouloir protéger et restaurer.

De petites haies, bien entretenues, le long des routes certes, mais alors d'une hauteur qui ne puisse masquer la vue des promeneurs, tout en respectant l'harmonie naturelle des lieux.

Puissent les responsables comprendre enfin que ce patrimoine est le bien de tous et non celui de quelques...

marchands de tickets !

(Le projet de mise en valeur du site de Locmariaquer initié par le Ministère de la culture, relevait d'un véritable scandale: en effet, tout se préparait sans qu'il y ait eu de fouilles préalables! Et c'est grâce à l'intervention de M. Jean L'Helgouac'h (auteur de "Les sépultures mégalithiques en Armorique", thèse de doctorat- Rennes, 1965), que ces fouilles ont été entreprises avant la réalisation du projet. (Le Grand-Menhir et la Table des marchands ont été totalement renouvelés lors de fouilles menées de 1986 à 1994).



carte postale

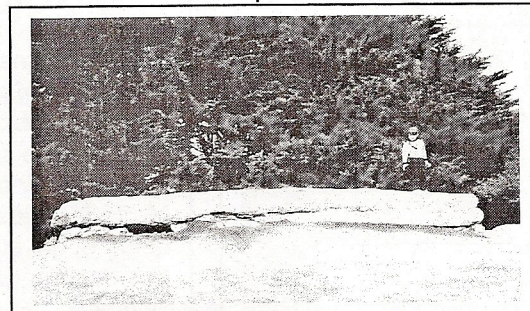
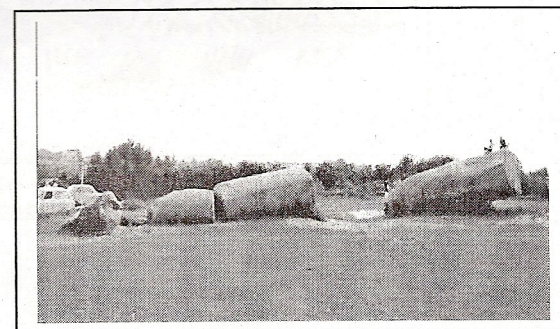


Table des marchands en 1980



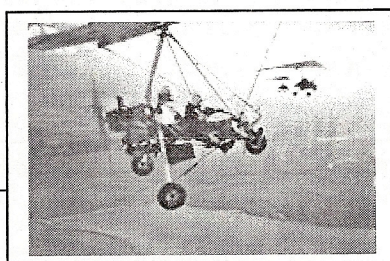
Carte postale



Grand menhir brisé en 1980

Ce que l'on craint arrive plus facilement que ce qu'on espère ! (Publilius)

D'en haut . . .



. . . je vois tout !

Clin d'œil sur les fêtes de l'été



Si les mots solidarité, générosité, combativité ont besoin de témoins, qu'ils parlent de ce qui se passe durant les fest noz de **Menhirs Libres** !

- **3 fois** cet été ils ont été de mise ...
- **3 fois** cet été des musiciens, des chanteurs, des danseurs sont venus jouer, chanter mener la danse bénévolement...
- **3 fois** cet été des sympathisants ont, souvent après leur journée de travail bien remplie, nourri et abreuvé les visiteurs, et ce jusque tard dans la nuit...
- **3 fois** cet été les mêmes ont nettoyé le terrain, ratissé la prairie, rangé le matériel et tant pis pour la grasse matinée du dimanche, même s'ils se sont couchés à 3 ou 4 heures du matin...

Tout ça pour continuer la lutte pour la défense de notre patrimoine commun... Merci à toutes et à tous... d'être fidèles, sous le regard de ceux qui nous ont quitté et qui étaient eux aussi fidèles...

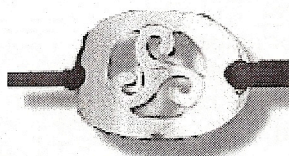
Les deniers gagnés durant ces fêtes nous permettent d'envisager sereinement l'avenir...

Nous pouvons faire face à tout éventuel recours en justice... et c'est aussi ça le but... car les menhirs ne sont toujours pas libres!

Mais le plus important, n'est-il pas le ciment créé par ces occasions festives entre les membres de l'association? Ce ciment qui donne la force de continuer...

N'avons-nous pas toujours affirmé :

" NOUS NE LÂCHERONS PAS "



✂-----à découper ou à recopier-----✂

Abonnement au Bulletin

Cocher la case si nouvelle adresse

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____ **Ville:** _____ **CP :** _____

Adhésion à l'Association

Tarif normal : 10 € x = _____ **Autocollant(s) : 1,50 € x** = _____

Tarif réduit : 5 € x = _____ **Total général:**

Votre adresse courriel: _____ @ _____

Libeller votre chèque à l'ordre de : Association Menhirs Libres – La Petite Métairie – 56340 Carnac

Courriel: menhirslibres56@wanadoo.fr

Et n'oubliez pas de consulter notre site Internet : Actualités, historique, fêtes ...enfin tout sur l'Association
www.menhirslibres.org